

Assemblée générale

Date : samedi 26 février 2022

Heure : 10 h00 – 12h00

Lieu : salle multi-associative d’Audrieu

Présents appartenant au C.A. sortant : Brigitte Cudeville, Marie-Laure Delaunay, Philippe Dissez, Jean-Claude Eloy, Jennifer Janssen, Fabienne Le Nouy, Pascal Lerichomme, Angelo Maffione, Sylvie Malherbe, Sylvie Sibiril, Pascal Villeroy.

Invitée : Aline Dufлот, Présidente de la Fédération départementale des MJC du Calvados

Intervenants : Elsa Dupont (yoga), Patrick Fritszch (éveil théâtral)

Présents adhérents : 5-6 personnes

Représentants des communes : Philippe Gauthier, 1^{er} adjoint au maire d’Audrieu, Mme Sandrine Garcon, élue de Tilly sur Seulles ;

Excusé : André Marie, Maire de Saint Vaast sur Seulles

Presse : correspondant La Manche libre (Sandrine Briens), correspondant Ouest France

Sommaire

1. Rapport moral

2. Bilan financier saison 2019/2020 et 2020/2021

3. Prévisionnel financier saison 2021/2022

4. Moment festif à venir

5. forum des associations

6. Questions diverses

7. Elections du nouveau C.A.

Annexes : rapport moral (annexe 1 p.6 et 7 ; composition du C.A. (annexe 2 p.8) et composition du bureau (annexe 3 p.8, ajoutée à l’issue de la tenue du premier C.A.)

Le Président, Pascal Villeroy, introduit la séance.

1. Rapport moral

cf Annexe 1 p. 6 et 7 de ce document.

Lecture du rapport moral rédigé par Pascal Villeroy au nom d'une équipe et qui figure dans son intégralité en annexe 1 de ce document.

Quelques commentaires oraux du rapport :

- La saison 2019-2020 a un solde positif. La situation difficile traversée avait amené à solliciter des aides exceptionnelles, qui avaient reçu un écho favorable. C'est le cas pour les mairies d'Audrieu et de Tilly sur Seulles, entre autres, mais il est à noter également l'attribution d'une subvention état-région.
- La saison 2020-2021 a au contraire accusé un fort déficit (de l'ordre de 7000€). C'est ce qui a motivé une révision des tarifs appliquée dès la saison 2021-22 pour les nouveaux adhérents adultes. Les tarifs enfants ont été préservés (les subventions sont intégralement fléchées vers leurs activités).
- Pour la saison 2021-2022, on ne devrait pas être loin de l'équilibre, malgré un nombre d'inscrits faible, du fait de deux saisons marquées par la crise sanitaire.
- Les intervenants ont été à nouveau remerciés pour avoir maintenu au maximum de leurs possibilités des activités en visio quand les cours en présentiel n'étaient pas possibles. Il a été rappelé également que la MJC a fait le choix de maintenir les rémunérations même quand l'activité était dégradée car une grosse majorité des intervenants sont auto-entrepreneurs et ne bénéficiaient pas des mesures de soutien qui avaient été mises en place par le gouvernement.
- Il est indiqué que la précédente AG ayant eu lieu il y a très longtemps (nov 2019), l'ensemble du C.A. va être renouvelé.

2. Bilan financier saisons 2019/2020 et 2020/2021

Pascal Villeroy présente le tableau remis aux personnes présentes et commente les bilans financiers.

- **La saison 2019-2020** se clôture avec un excédent de 5432,63 €, mais alors que les subventions s'établissent « normalement » autour de 10 000 à 10 500€, elles ont atteint cette saison-là, avec la dotation état-région de 4800 €, un montant exceptionnel supérieur à 15 000€.

Il y a également eu du fait de la crise sanitaire une exonération de l'URSSAF sur les salariés.

- **La saison 2020-2021** accuse pour sa part un déficit important de 6 925€. L'ensemble des activités avait été maintenu malgré une baisse très importante du nombre d'inscrits (incertitudes sur le déroulement des cours du fait de la Covid), il y a eu un nombre important de cours avec un trop faible effectif.

3. Prévisionnel financier saison 2021/2022

Au moment de cette A.G., le prévisionnel fait apparaître un déficit de 835€, ce qui peut être considéré comme relativement satisfaisant, les effectifs ayant encore baissé. Cette situation plutôt encourageante est à relier aux efforts qui ont été faits pour réviser les tarifs et fermer certains cours à effectifs trop réduits.

Il n'est pas impossible que le bilan soit à peu près à l'équilibre en fin de saison. Néanmoins, les efforts doivent se poursuivre car il faut souligner que les rémunérations des intervenants sont « gelées » et qu'aucun investissement n'a été fait.

Aline Duflot, nouvelle Présidente de la fédération Départementale des MJC, Vice-présidente de la MJC de Venoux et personne invitée, prend la parole pour se présenter et réagir au prévisionnel.

Elle fait part de son souhait d'avoir un rôle actif au sein de la fédération, à même de faire bouger certaines choses et de relancer des synergies, des activités partagées.

Elle rappelle que la Fédération dispose d'une dotation de 13 500€ pour 8 structures (antérieurement, 15000€ pour 10 structures). Le principe actuel est de diviser entre le nombre de structures, sans discrimination aucune. Pour autant, les dimensions des structures, leurs budgets, leurs moyens sont très disproportionnés. Toutes ont un directeur, un nombre variable de salariés. La Fédération a un rôle à jouer vis-à-vis des petites structures. L'idée d'une aide supplémentaire, différente selon les besoins, va être étudiée car cela serait beaucoup plus justifié.

Angelo indique que nous aurions en particulier besoin d'aide pour organiser des événements, obtenir des prêts de salles, du matériel...

Pas de remarque particulière de la salle concernant ce prévisionnel.

Il est procédé au vote pour la validation du rapport moral, des bilans et du prévisionnel.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

Les bilans des saisons 2019-2020 et 2020-2021 sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

Le prévisionnel 2020-2021 est également approuvé à l'unanimité.

4. Moment festif à venir

Pascal Villeroy fait part d'un échange au sein du bureau, qui a amené à envisager la préparation et réalisation d'un événement simple, convivial, partagé avec d'autres associations du territoire. Cela se ferait sous la forme d'un barbecue (mise à disposition du matériel, chacun amenant son casse-croûte), avec un simple concert ou une animation musicale à frais partagés. Le foot a été approché, le judo également. Cela se ferait au mois de mai (21/05 ou 14/05 par défaut). L'organisation plus précise va faire partie des premiers travaux du C.A..

5. Forum des associations

Historiquement, le forum était aldérien, puis il est devenu forum du Val de Seullès, avec une mise en place tournant sur 3 sites (Audrieu, Tilly sur Seullès, Fontenay Le Pesnel).

Le forum était porté essentiellement par la MJC et pouvait drainer 7 à 800 visiteurs sur une journée.

Avec le désengagement de la communauté de communes, le forum a perdu du sens, la crise sanitaire a joué également et donc les deux dernières années, il n'y a eu qu'une journée d'inscriptions spécifique MJC (plus le judo), à Audrieu.

C'est néanmoins dommage et mérite réflexion. Une proposition pourrait être d'aller au plus près des adhérents en organisant des permanences d'inscriptions à Audrieu, Fontenay Le Pesnel, Tilly sur seullès.

Ce sera à rediscuter au sein du C.A.

6. Questions diverses

- Michèle Dissez demande s'il pourrait être envisagé de proposer aux enfants du territoire des stages de voile en lien avec Asnelles (puisque l'activité est soutenue fortement par Seulles terre et Mer). On pourrait faire une demande de subvention auprès de la communauté de communes STM.

Aline Duflot indique que sur la base d'un dossier (nombre d'enfants, devis, période...), la Fédération pourrait également étudier une demande d'aide.

Rien ne s'oppose à l'idée, néanmoins un monsieur dans la salle indique qu'à sa connaissance, tous les enfants de la communauté de communes bénéficient déjà de tarifs privilégiés s'ils souhaitent participer à ces activités de voile.

- Nouvelle question : pourquoi y a-t-il eu abandon de la dotation STM, y a-t-il des associations soutenues par la communauté de communes et lesquelles ?

Il est rappelé que l'intercomm Val de Seulles versait entre 8 et 9000€ par an à la MJC. Lors du passage à la communauté de communes Seulles terre et mer (27 communes), cette dernière ne s'est pas dotée de la compétence associative, d'où l'abandon brutal de la dotation.

Les seules associations bénéficiaires seraient celles à caractère culturel (à valider) ou celles créant un événement public (type course cycliste par exemple).

Pascal Villeroy indique qu'il a adressé plusieurs mails au nouveau président de la CC pour obtenir une entrevue mais ses courriers sont restés sans réponse.

Jean Claude Eloy prend la parole pour dire qu'en tant qu' élu de Loucelles, dès le lundi, il appellera pour exiger qu'il soit apporté une réponse à la demande de RV.

Mme Sandrine Garcon, l'élue de Tilly sur Seulles abonde dans le même sens et précise que l'on aurait intérêt à solliciter l'appui des élus dès l'envoi du courrier. Cela aurait plus d'effet.

- Mme Garcon revient également sur le fait que Tilly reste très intéressé par le principe du forum et aimerait que cela se fasse à nouveau.
- Sylvie Malherbe évoque l'activité de sophrologie qui n'a plus qu'un seul cours, limite en nombre d'inscriptions malgré les efforts de l'intervenante. Il semblerait que l'intervenante antérieure, qui a développé sa propre activité, ait œuvré activement pour retrouver ses anciennes élèves.
- Une adhérente du Qi gong prend la parole pour indiquer que la salle de Loucelles qui les accueille le mercredi soir est bien mais qu'il y fait grand froid, au point que l'activité y est pénible, voire impossible. Si les conditions ne changent pas, plusieurs personnes ne se réinscriront pas, bien qu'appréciant énormément l'activité et l'intervenante. Jean Claude Eloy répond que la salle a été refaite mais il n'y a pas de double vitrage, c'est un chauffage électrique (il y a eu également un problème de disjoncteur en panne mais c'est réparé). Il promet qu'il passera tous les mercredis à 16h30 pour allumer le chauffage. Cette anticipation devrait permettre de gagner quelques degrés.
- Pascal interroge M. Gauthier, 1^{er} adjoint au maire d'Audrieu, au sujet du projet de salle des associations ; Ce projet a-t-il toujours cours ? est-il abandonné ?
Réponse : cela reste un projet de ce mandat.

7. Election du nouveau CA.

Le C.A. constitué lors de la dernière assemblée comportait 19 membres (18 après le départ pour cause de déménagement de Véronique Lemonnier) dont 5 membres au sein du bureau.

Rappel : le C.A. est renouvelable tous les ans par 1/3, mais compte tenu du fait que la dernière assemblée générale remonte au 16 nov 2019 et que la crise sanitaire a sérieusement réduit les réunions et ébranlé les motivations, il a été décidé de renouveler complètement le C.A.. La question a été posée à tous les sortants de savoir s'ils se représentaient ou pas.

11 personnes ont renouvelé leur candidature soit par mail avant l'Assemblée, soit au cours de l'Assemblée.

Un appel est fait à toutes les personnes présentes pour solliciter d'autres candidatures, en insistant sur le fait que ce n'est pas forcément chronophage et qu'un renouvellement serait un ressourcement pour les énergies et les idées. La MJC est atypique dans son projet vraiment territorial, dans son absence de directeur. Elle mérite d'être accompagnée et soutenue.

2 personnes de l'Assemblée présentent leur candidature : Michèle Dissez et Catherine Houdart.

Toutes les personnes sont élues par l'Assemblée. **Le nouveau C.A. est donc constitué de 13 membres** dont la liste est fournie en annexe 2 page 8.

Élection du nouveau bureau

L'élection se fera à l'occasion de la première réunion du nouveau C.A. qui aura lieu le jeudi 17 mars à 20h00 à la salle du Conseil de la mairie d'Audrieu.

Fin de séance

Annexe 1 Rapport moral

Rapport moral présenté par le Président, au nom d'une équipe

Nous souhaitons la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes à cette assemblée générale. Nous remercions de leur présence les élus locaux avec qui nous entretenons des relations privilégiées et amicales, fruits d'une entente nouée depuis près de 22 ans maintenant.

En préambule et comme chaque année, nous rappelons l'importance de ce moment particulier qu'est l'AG. Cette année, c'est plus vrai encore puisque la dernière assemblée s'est tenue le 16 novembre 2019. Autant dire qu'il est difficile d'évoquer un bilan exhaustif des saisons écoulées et plutôt que de s'appesantir sur les difficultés de la MJC dans le contexte du Covid 19, nous souhaitons surtout adopter un ton positif et nous tourner vers l'avenir.

Commençons donc ce bilan par divers éléments qui sont les révélateurs de la bonne tenue structurelle de notre association.

Nous avons débuté notre saison 2021/2022 avec 372 inscriptions (402 en 2021, plus de 500 en année normale) et ceci malgré l'augmentation de certains tarifs, exclusivement chez les adultes, la volonté des membres du CA étant de concentrer nos efforts budgétaires sur les activités des enfants. Pour cela nous avons fléchi l'ensemble des subventions reçues sur les activités enfants. Ceci nous donne l'occasion de remercier publiquement les collectivités qui nous soutiennent, certaines depuis toujours, d'autres nouvellement. D'un avis plus personnel, je déplore toutefois le manque criant d'intérêt de la communauté de communes Seules Terre et Mer, qui n'a pas réagi lorsque je l'ai sollicitée face à nos difficultés financières. Visiblement il est préférable de pratiquer la voile sur le territoire plutôt que toutes autres activités.

Pour tendre à un rééquilibrage des comptes, nous avons aussi procédé à la suppression de certains créneaux de cours, insuffisamment fréquentés, tout en maintenant l'offre globale des activités. Des décisions difficiles mais indispensables pour pérenniser la MJC et revenir à l'équilibre (10500 € de déficit au budget prévisionnel 2020/2021). Aujourd'hui, nos choix portent leurs fruits puisque notre budget tend vers un déficit en recul. Cet aspect financier vous sera détaillé ultérieurement durant cette réunion mais d'ores et déjà nous savons que cette saison on ne sera pas très loin de l'équilibre avec une situation qui est donc encore bien fragile.

Nous remercions nos adhérents pour leur fidélité à notre structure. Nous constatons avec plaisir qu'il y a une vraie prise de conscience par nos adhérents des difficultés rencontrées par nos bénévoles. Les adhérents se sont beaucoup moins positionnés en tant que « consommateurs » si nous pouvons prendre la liberté de le formuler ainsi.

Il est entendu que le contexte sanitaire n'a pas permis d'organiser d'événements majeurs durant ces deux dernières années mais nous souhaitons vivement pouvoir être en capacité d'en réaliser ces prochains mois.

Le principe des permanences assurées en juillet et septembre pour respectivement les réinscriptions et inscriptions, a été reconduit et a été bien perçu par les adhérents qui s'habituent à ces modalités d'inscription même si quelques incompréhensions sont à signaler.

Il faut honorer aujourd'hui l'ensemble des bénévoles et en particulier les membres du bureau pour leur dévouement et leur disponibilité pour les tâches quasi quotidiennes qu'ils effectuent.

Nous tenons également à souligner le travail qualitatif fourni par nos intervenants d'activités, qui sont tous rémunérés, sauf pour deux activités assurées bénévolement.

Nous insistons sur le fait que les bénévoles qui composent le conseil d'administration ou encore le bureau ne bénéficient strictement d'aucune indemnité. C'est ce qui permet de proposer des tarifs que l'on souhaite accessibles à tous, y compris à ceux qui souhaitent pratiquer des activités en famille, une des valeurs auxquelles nous sommes attachés.

De nombreuses communes soutiennent notre structure, financièrement ou encore par la mise à disposition gracieuse de bons nombres de salles communales.

La saison prochaine ne devrait pas voir de grandes modifications au niveau de notre fonctionnement, l'objectif étant de miser sur la stabilité afin de préserver notre trésorerie.

En terme de communication, notre site internet permet à chacun de trouver toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement général de notre structure. Des compléments sont ajoutés au fil du temps pour accompagner les évènements.

Nous n'avons procédé à aucun investissement cette année, toujours dans un souci d'économie.

Enfin, et même si nous nous répétons, n'oublions pas que notre association a besoin de toutes les forces vives des bénévoles et des collectivités pour fonctionner. Ainsi toutes les personnes intéressées auront l'occasion de nous rejoindre dans un instant lors du renouvellement des membres du conseil d'administration. Nous espérons que certains d'entre vous répondront présents.

Notre structure ne doit sa pérennité qu'à la solidité de l'ensemble des membres du CA, référents, bénévoles, intervenants et collectivités locales, en somme à vous tous.

Merci pour votre attention.

Les membres du bureau.

Annexe 2

Composition du nouveau Conseil d'Administration de la MJC Val de Seulles

Février 2022

En couleur, les nouveaux membres

Burnel	Elsa
Cudeville	Brigitte
Delaunay	Marie-Laure
Dissez	Philippe
Dissez	Michelle
Eloy	Jean Claude
Houdart	Catherine
Janssen	Jennifer
Jean	Pauline
Lerichomme	Pascal
Maffione	Angelo
Sibiril	Sylvie
Villeroy	Pascal

Annexe 3

Composition du nouveau bureau, qui a été élu postérieurement à l'A.G., lors de la première réunion du C.A. le 17/03/2022

Villeroy Pascal	Président
Maffione Angelo	Vice-président
Delaunay Marie-Laure	Trésorière
Janssen Jennifer	Vice-Trésorière
Sibiril Sylvie	Secrétaire
Houdart Catherine	Vice-secrétaire